



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

CHRONOLOGIE DE LA RÉPONSE ÉCONOMIQUE DES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DES PROVINCES À LA CRISE DE LA COVID-19

Cahier de recherche 2020/11

JULIE S. GOSSELIN

LUC GODBOUT

TOMMY GAGNÉ-DUBÉ

SUZIE ST-CERNY

JUILLET 2020



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité.

Pour plus de détails sur la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cffp.recherche.usherbrooke.ca>.

Luc Godbout est professeur titulaire à l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke et chercheur principal en finances publiques à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Julie S. Gosselin, Tommy Gagné-Dubé et Suzie St-Cerny sont professionnels de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude. Les auteurs remercient également Michaël Robert-Angers et Anthony Pham, professionnels de recherche à la CFFP, qui ont contribué à la recherche et à l'élaboration.

Le présent cahier de recherche est la version française d'un texte préparé pour la série « Finances of the Nation » de la revue *Canadian Tax Journal/Revue fiscale canadienne*. Le texte paraîtra dans l'édition du 3^e trimestre 2020 et est également publié en ligne:

<https://financesofthenation.ca/2020/07/08/pandemic-response-by-canadian-governments-a-summary/>.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : 819 821-8000, poste 63220 Courriel : cffp.eg@USherbrooke.ca

Merci de citer comme suit :

J. S. Gosselin, L. Godbout, T. Gagné-Dubé et S. St-Cerny (2020), *Chronologie de la réponse économique des gouvernements du Canada et des provinces à la crise de la COVID-19*, Cahier de recherche 2020/11, Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Répondre à l'écllosion du virus	2
1.1 Soutien du revenu des particuliers.....	2
1.2 Soutien des liquidités des entreprises.....	5
2. Répondre au confinement et à la fermeture de l'économie.....	8
2.1 Atténuer les impacts économiques du confinement sur les ménages	8
2.2 Fermeture de l'économie : Soutenir les liquidités des entreprises et préserver la capacité productive	11
3. Coûts des mesures.....	15
4. Comparaison de la réponse canadienne à celle des autres États : un aperçu.....	21
Conclusion.....	23

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 Ligne du temps et coût cumulatif (G\$) des principales mesures économiques fédérales	15
Tableau 1 Synthèse des mesures d'assouplissement	16
Tableau 2 Gels et baisses d'impôts annoncés par les provinces	17
Tableau 3 Synthèse des mesures de soutien aux entreprises	18
Tableau 4 Synthèse des mesures de soutien aux particuliers	20

INTRODUCTION

La crise de la COVID-19, d'abord sanitaire, s'est vite transformée en importante crise économique. Une crise économique au caractère inédit, dû aux mesures de confinement et de fermeture de l'économie imposées par les gouvernements pour tenter de freiner la propagation de la COVID-19. Elle a amené les États à intervenir comme jamais depuis la Seconde Guerre mondiale. Au Canada, les premières interventions économiques sont venues de la Banque du Canada pour stabiliser un système financier « sous tension extrême »¹. Partout dans le monde, la réponse des banques centrales en réaction à la crise financière et économique a été agressive et rapide. Déjà, le 4 mars, la Banque du Canada annonçait la première de trois baisses de son taux directeur.

La présente analyse cherche à raconter comment les administrations publiques canadiennes ont tenté, par les mesures économiques annoncées jusqu'au 15 mai 2020, de répondre aux conséquences de la crise de la COVID-19². Cette analyse découpe la réponse fiscale et budgétaire du gouvernement fédéral et des provinces en deux étapes : d'abord les mesures d'urgence, puis les mesures d'atténuation. Les annonces effectuées le 25 mars par le gouvernement du Canada représentent la charnière entre les deux périodes.

Une synthèse des différentes mesures mises en place est ensuite présentée, incluant une discussion des coûts des mesures visant à soutenir entreprises et particuliers. Enfin, la réponse canadienne est brièvement comparée aux mesures prises par les autres pays de l'OCDE.

Note :

D'autres mesures ont été annoncées et de nouvelles évaluations des coûts ont été publiées après la date de fin de la recension des mesures pour le présent article, soit après le 15 mai 2020.

¹ Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire – Avril 2020*, 2020, p. 5.

² Sans toutefois prétendre à l'exhaustivité.

1. RÉPONDRE À L'ÉCLOSION DU VIRUS

Cette première partie recense les interventions gouvernementales, jusqu'au tournant du 25 mars 2020 ; il s'agit de la réponse à l'écllosion du virus. Initialement, la priorité absolue est d'accroître la capacité des systèmes de santé à affronter la pandémie. À travers le pays, des ressources sont mobilisées pour acheter des équipements de protection et renforcer la capacité de tester. Le premier ministre du Canada annonce le 11 mars la création d'un fonds de plus de 1 G\$ pour financer les dépenses en santé publique et en recherche, dont 500 M\$ pour les provinces. Le mot d'ordre est clair : « Les considérations en matière de financement ne doivent pas et ne seront pas un obstacle aux mesures préparatoires prises par les hôpitaux et les systèmes de santé »³.

Assez rapidement, on constate que les considérations financières ne freineront pas le soutien offert aux particuliers et aux entreprises. Quelques annonces en ce sens sont effectuées le 11 mars par le gouvernement fédéral, mais les premières mesures substantielles seront révélées la semaine suivante. En établissant rétroactivement le début de ses deux principaux programmes de soutien à l'emploi au 15 mars, le gouvernement fédéral détermine indirectement que c'est à partir de cette date que la crise a, plus tangiblement, affecté les Canadiens.

Les provinces, responsables de la santé et de l'éducation selon la constitution, annoncent successivement la fermeture des écoles primaires et secondaires et déclarent l'état d'urgence sanitaire⁴. Le 25 mars, la fermeture des entreprises non essentielles est en vigueur dans cinq provinces, dont l'Ontario et le Québec.

1.1 SOUTIEN DU REVENU DES PARTICULIERS

La première mesure du gouvernement fédéral pour soutenir les particuliers accélérera le versement des prestations de maladie de l'assurance-emploi pour les travailleurs en quarantaine ou obligés de s'isoler. On annonçait du même souffle que d'autres mesures pour aider les Canadiens touchés étaient à l'étude, mesures qui ont fait l'objet d'une annonce sept jours plus tard.

Dans l'intervalle, les mesures des provinces ciblent également le soutien d'urgence, plus spécifiquement pour les travailleurs obligés de s'isoler, mais n'ayant pas droit à l'assurance-emploi. Le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Alberta et la Saskatchewan ont rapidement mis en place ce type de programmes temporaires⁵. En Alberta et au Québec, le soutien offert aux travailleurs un montant équivalent au maximum de l'assurance-emploi, mais, en termes de couverture, le programme

³ Canada, *Le premier ministre présente la réponse du Canada à la COVID-19*, 11 mars 2020 <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/11/premier-ministre-presente-la-reponse-du-canada-la-covid-19>

⁴ Charles Breton and Mohy-Dean Tabbara, «How the provinces compare in their COVID-19 responses», *Options politiques*, IRPP, 22 avril 2020. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/april-2020/how-the-provinces-compare-in-their-covid-19-responses/>

⁵ Informations tirées des communiqués de presse. En général, quand l'information provient des communiqués de presse, la référence n'est pas indiquée. Au besoin, communiquez avec les auteurs.

albertain ratisait plus large en incluant les travailleurs devant s'occuper d'une personne à charge en isolement.

Le support offert par les provinces ciblait le court terme et visait à combler la période nécessaire à l'annonce et à la mise en place du programme du gouvernement du Canada. L'annonce du gouvernement fédéral est tombée le 18 mars, sous la forme de deux nouvelles allocations d'urgence, l'allocation de soins d'urgence et l'allocation de soutien d'urgence, qui devaient coûter respectivement jusqu'à 10 et 5 G\$⁶. La première visait les travailleurs malades, en isolement ou obligés de rester à la maison pour s'occuper des enfants et offrait une aide de 450 \$ par semaine pour un maximum de 15 semaines. La deuxième ciblait plutôt les employés et les travailleurs autonomes ayant perdu leur emploi ou dont les heures avaient été réduites en raison de la pandémie ; ses paramètres devaient être comparables à ceux de l'assurance-emploi.

La plupart des programmes de soutien d'urgence annoncés par la suite en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse visaient essentiellement à combler l'attente jusqu'au moment où ceux qui ont subi une perte de revenus recevront l'aide fédérale⁷.

Des allègements pour tous. Des allègements afin d'amoindrir les pressions sur les liquidités des ménages ont été mis en place par les provinces et le gouvernement fédéral. Le plus substantiel a été annoncé le 18 mars, lorsque le fédéral a reporté les dates de production et de paiements des déclarations de revenus des particuliers, une mesure avec laquelle le Québec, seule province administrant elle-même son impôt sur le revenu, s'est harmonisé⁸.

En Alberta, le gouvernement a annulé la hausse prévue des taux de taxes scolaires. Des allègements ont également été annoncés pour des factures de services publics dans quelques provinces⁹.

⁶ Gouvernement du Canada, *Le premier ministre annonce un soutien supplémentaire aux travailleurs et aux entreprises grâce au Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19*, 18 mars 2020.

<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs>

⁷ La Colombie-Britannique dévoilait la mise en place d'un paiement forfaitaire de 1 000 \$ destiné aux personnes ayant subi une perte de revenu en raison de la COVID-19, incluant celles qui étaient admissibles aux programmes fédéraux. Le Nouveau-Brunswick, jusqu'au 30 avril, offrait un montant de 900 \$.

⁸ Le Québec avait d'abord annoncé le 17 mars les reports des dates de production et de paiement des impôts sur le revenu ; il a harmonisé les échéances avec le gouvernement fédéral le 19 mars.

⁹ De plus, ceux qui ont perdu leur emploi, qui sont malades ou qui ont subi des pertes de salaires en raison de la COVID-19 peuvent recevoir jusqu'à 600 \$ en aide financière provenant du BC Hydro Customer Crisis Fund. En Alberta, le gouvernement a annoncé le 18 mars que les clients résidentiels pourraient reporter le paiement de leurs factures d'électricité et de gaz naturel. L'Ontario a annoncé la suspension pour 45 jours de la tarification de l'électricité selon l'heure de consommation pour les clients résidentiels, les entreprises et les exploitants agricoles. De plus, l'allègement offert au titre des coûts d'électricité pour les consommateurs résidentiels, les exploitations agricoles et les petites entreprises admissibles est augmenté de 1,5 G\$ par rapport au budget 2019. Le 14 mai, Terre-Neuve annonçait un financement de 2,5 M\$ pour annuler les intérêts des factures d'électricité en retard des clients résidentiels et des entreprises, pour une période de 15 mois débutant le 1^{er} juin 2020.

Comme l'impôt foncier représente la principale source de recettes fiscales des villes, la réponse municipale à la pandémie a surtout pris la forme d'assouplissements des délais des paiements d'impôt foncier¹⁰.

Allègements et transferts accrus pour des groupes vulnérables. D'autres mesures mises en place au début de la crise visaient des groupes vulnérables. Pour les aînés, le gouvernement du Canada a réduit de 25 % le montant du retrait obligatoire d'un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), une mesure dont le coût est estimé à 495 M\$¹¹, et le Québec s'y est harmonisé. Pour les Canadiens ayant des dettes d'étude, le gouvernement fédéral a mis en place un moratoire de six mois durant lequel aucun intérêt ne sera calculé ni aucun versement exigé (190 M\$)¹². Les provinces se sont rapidement harmonisées avec cette mesure pour leurs prêts étudiants¹³.

Toujours afin d'augmenter les liquidités des ménages, le montant maximal annuel du crédit pour la TPS a été doublé, une mesure dont le coût est estimé à 5,5 G\$¹⁴. Le simple fait de bénéficier du crédit pour TPS suffisait pour recevoir le montant supplémentaire unique ; aucune perte de revenus causée par la COVID-19 n'était requise. De plus, étant donné les paramètres de la bonification, 1,5 million de nouveaux bénéficiaires se sont ajoutés pour ce versement.

Les mesures d'aide du gouvernement fédéral ciblaient aussi spécifiquement les familles avec enfants. Toutes celles recevant l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) ont pu bénéficier d'une bonification de 300 \$ par enfant, et ce même si elles n'avaient subi aucune perte de revenus (2 G\$¹⁵). Là aussi, de nouvelles familles bénéficiaires se sont ajoutées.

Des bonifications ponctuelles des transferts aux familles, aux aînés ou aux ménages à faible revenu ont aussi été annoncées en Ontario, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique. Dans cette province, une mesure du 25 mars ciblait plutôt les locataires à revenus modestes qui ont subi des pertes de revenus et offrait une aide au loyer, versée aux propriétaires¹⁶.

¹⁰ Les annonces sont venues particulièrement rapidement à Montréal et à Toronto. À Calgary, la décision a été prise le 16 avril et environ deux semaines après à Vancouver. Toronto a également reporté les paiements de factures de services publics.

¹¹ Gouvernement du Canada, *Le premier ministre annonce un soutien supplémentaire aux travailleurs et aux entreprises grâce au Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19*, 19 mars 2020.

<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs>

¹² *Ibid.*

¹³ L'Alberta a été la première à faire l'annonce le 18 mars. Une semaine plus tard, à l'exception du Manitoba, toutes les autres provinces s'étaient harmonisées. Au Manitoba, l'annonce est venue le 7 avril.

¹⁴ Gouvernement du Canada, *Le premier ministre annonce un soutien supplémentaire aux travailleurs et aux entreprises grâce au Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19*, 18 mars 2020.

<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/18/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-aux-travailleurs>

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Le 30 mars, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard annonçait la mise en place d'une mesure similaire. Au Québec, le gouvernement a annoncé le 29 avril la disponibilité de prêt sans intérêt de 1 500 \$, remboursable en août 2021, pour

1.2 SOUTIEN DES LIQUIDITÉS DES ENTREPRISES

La première mesure visant à favoriser le maintien des liens d'emploi est venue du gouvernement fédéral, le 11 mars, par la bonification du programme Travail partagé de l'assurance-emploi¹⁷. Alors que les autres provinces étaient sur le point d'annoncer leurs premières mesures de soutien au revenu pour les travailleurs, le 14 mars, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador promettait plutôt le versement d'une « *indemnisation aux employeurs privés pour assurer le maintien du salaire* [traduction libre] »¹⁸ pour les employés affectés par la directive d'auto-isolément obligatoire des personnes ayant voyagé à l'extérieur du pays. Cependant, la majorité des mesures qui allaient suivre avait plutôt pour objectif de soutenir les liquidités des entreprises par un accès à du financement et par divers assouplissements.

Accès au financement. Le 13 mars, le gouvernement fédéral annonçait la mise en place d'un programme de crédit aux entreprises de 10 G\$ pour offrir un soutien supplémentaire, notamment aux PME. Quelques jours plus tard, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse créaient ou bonifiaient des programmes pour faciliter l'accès des petites entreprises au financement¹⁹. Au Québec, le 19 mars, un nouveau programme temporaire offrait un financement d'urgence aux entreprises affectées par les répercussions de la COVID-19. Les provinces Atlantiques et le Québec ont parallèlement instauré des moratoires pour le remboursement de prêts accordés par des administrations publiques.

Assouplissements divers. Dans cette phase initiale d'urgence, la principale mesure de soutien des liquidités a été le report du paiement des impôts. Le gouvernement fédéral annonçait le report du paiement des impôts sur les bénéfices des sociétés et des acomptes provisionnels le 18 mars, et les provinces qui administrent leur propre impôt sur les bénéfices des sociétés, soit l'Alberta et le Québec, se sont rapidement harmonisées. La Saskatchewan et le Manitoba, dès le 22 mars, ont également prolongé les délais pour les remises de taxes de vente, tandis que la Colombie-Britannique et l'Ontario ont reporté les échéances pour plusieurs taxes indirectes. Dans le cas du Manitoba et de la Colombie-Britannique, des assouplissements ont été instaurés pour les taxes sur la masse salariale. Les villes de Toronto et Montréal ont annoncé des reports de paiement de taxes foncières pour les entreprises, comme l'ont fait de nombreux autres gouvernements locaux à travers le pays²⁰.

les locataires dont les revenus ont diminué. Une aide financière est également offerte aux personnes devant reporter leur projet d'emménagement dans leur résidence principale.

¹⁷ Le programme offre des prestations aux travailleurs qui acceptent de réduire leur horaire de travail en raison de circonstances indépendantes de la volonté de leur employeur. Ces prestations viennent remplacer 55 % du salaire perdu.

¹⁸ Texte original : *compensation to private employers to ensure continuation of pay*. Les détails de cette compensation n'ont été connus que le 29 avril, et prévoient un paiement maximal de 500 \$ par semaine par employé, en coordination avec l'aide reçue du fédéral.

¹⁹ Le Nouveau-Brunswick a annoncé un programme de prêts pour fonds de roulement le 26 mars.

²⁰ Après le 25 mars, la date limite pour payer la taxe foncière a été prolongée de trois mois, à Calgary et de 60 jours à Vancouver

En Nouvelle-Écosse et au Québec, les paiements de cotisations sociales des employeurs au Worker's Compensation Board (ou l'équivalent) ont rapidement été reportés²¹. Des assouplissements pour les factures de services publics des clients agricoles et commerciaux ont été annoncés en Alberta, en Saskatchewan et en Ontario²². La Nouvelle-Écosse annonçait le 20 mars que les petites entreprises qui font affaire avec le gouvernement seraient payées dans un délai de 5 jours plutôt que 30.

Certaines provinces ont gelé ou diminué des taux d'imposition. La Colombie-Britannique a ainsi annoncé une baisse de taux de taxes scolaires pour les propriétés commerciales²³. Le gouvernement albertain financera, au coût de 350 M\$, une réduction de 50 % des cotisations sociales des employeurs au Workers Compensation Board pour l'année 2020, payables en 2021. En Ontario, une hausse temporaire de l'exonération au titre de l'impôt-santé des employeurs fera en sorte que plus de 90 % des employeurs du secteur privé n'auront pas à payer cet impôt sur la masse salariale en 2020²⁴.

Maintien des emplois. Une semaine après la bonification du programme Travail partagé de l'assurance-emploi, le gouvernement du Canada annonçait une mesure pour soutenir les petites entreprises subissant des pertes de revenus et « prévenir les mises à pied »²⁵ : une subvention salariale de 10 %.

Toutes les entreprises bénéficiant de la déduction pour petites entreprises²⁶ pouvaient se prévaloir rapidement de cette subvention disponible pour 3 mois en réduisant leurs versements de retenues à la source au titre de l'impôt sur le revenu des employés. Le même jour, l'Île-du-Prince-Édouard dévoilait un programme temporaire pour subventionner une partie du salaire des employés ayant subi une diminution de leurs heures de travail.

Soutien des industries. Certaines mesures de soutien ont rapidement visé des industries vulnérables. Pour les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires aux prises avec des problèmes de liquidité, le gouvernement fédéral a annoncé une augmentation de 5 G\$ de la capacité de prêt de Financement agricole Canada. Un sursis de six mois sur le remboursement de prêt pour les agriculteurs participant au Programme de paiements anticipés au 30 avril a également été mis en œuvre.

²¹ Du 23 mars (Alberta) au 3 avril (Manitoba), dans toutes les provinces qui ne l'avaient pas encore annoncé, les paiements de cotisations au WCB ont été reportés. Au Québec, il s'agit des cotisations pour les normes du travail effectuées à la CNESST.

²² Supra note 13.

²³ Une réduction supplémentaire des taux de taxes scolaires pour les propriétés commerciales a été annoncée le 16 avril : la plupart des entreprises obtiennent ainsi une réduction de 25 % de leurs taxes foncières totales.

²⁴ De plus, le gouvernement a mis en place un crédit d'impôt remboursable (au taux de 10 % et jusqu'à concurrence de 45 000 \$) pour l'investissement dans le développement régional (construction, rénovation ou achat d'immeubles dans les régions désignées).

²⁵ Gouvernement du Canada, *Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, Document d'information*, 18 mars 2020.

https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html#Helping_Businesses_Keep

²⁶ Ainsi que les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance.

Dans les provinces pétrolières, les effets de la pandémie s’ajoutent à la chute des prix des produits de base et plombent d’autant plus les perspectives économiques. Incapable d’emprunter les fonds nécessaires « *pour maintenir les opérations du gouvernement* [traduction libre] »²⁷, le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador s’est tourné le 20 mars vers son homologue fédéral pour demander une intervention urgente²⁸. En Alberta, le gouvernement a rapidement annoncé des allègements pour les secteurs de l’énergie et des mines²⁹.

²⁷ Texte original : *to maintain the operations of government*. Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, Bureau du Premier ministre, Lettre au Premier ministre du Canada, 20 mars 2020. <https://www.documentcloud.org/documents/6823548-Letter-to-Prime-Minister.html>

²⁸ Des mesures prises par la Banque du Canada dans les jours qui ont suivi ont permis au gouvernement d’emprunter plus de 2 G\$ pour financer ses opérations. Voir Terre-Neuve-et-Labrador, *Urgent Legislative Sitting Supports Social and Economic Well-Being of Newfoundlanders and Labradorians*, 26 mars 2020. <https://www.gov.nl.ca/releases/2020/exec/0326n03/>

²⁹ Le gouvernement albertain a également mis en place un conseil économique présidé par Jack Mintz pour trouver des façons de protéger les emplois pendant la crise économique résultant de la pandémie de COVID-19 et de l’effondrement récent des prix de l’énergie. Le Conseil se concentrera également sur les stratégies de rétablissement à long terme après crise, y compris les efforts visant à accélérer la diversification de l’économie de l’Alberta.

2. RÉPONDRE AU CONFINEMENT ET À LA FERMETURE DE L'ÉCONOMIE

Le 25 mars constitue une date charnière dans les réponses gouvernementales à la crise, avec le dévoilement de la prestation canadienne d'urgence (PCU) par le gouvernement fédéral. Cette annonce a marqué le début de la deuxième phase du soutien gouvernemental. Les premières mesures de soutien d'urgence et la plupart des assouplissements étaient déjà en place, et les annonces qui ont suivi visaient surtout à élargir leur portée pour éviter que le confinement cause des dommages trop profonds au marché de l'emploi et à la capacité de production de l'économie.

2.1 ATTÉNUER LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DU CONFINEMENT SUR LES MÉNAGES

Une semaine après avoir présenté les allocations de soins et de soutien d'urgence pour les travailleurs affectés par la pandémie, le gouvernement du Canada les remplaçait par la PCU. Celle-ci octroyait un montant imposable de 500 \$ par semaine pour un maximum de 16 semaines aux travailleurs admissibles ayant cessé de travailler pour des raisons liées à la COVID-19.

Dans les jours suivants, des prestations d'urgence temporaires ont été créées à l'Île-du-Prince-Édouard³⁰ et en Nouvelle-Écosse pour faire le pont avec la PCU. La Colombie-Britannique a annoncé une augmentation de 300 \$ par mois pour tous les bénéficiaires du soutien provincial du revenu non admissibles aux programmes d'urgence fédéraux³¹. En réaction à la mise en œuvre de la PCU le 6 avril, les gouvernements du Québec et de l'Alberta ont mis fin à leur programme temporaire de soutien au revenu, plus restrictif. Près de 80 000 travailleurs ont eu recours au programme albertain (91 M\$³²) contre 13 000 travailleurs au Québec (14,5 M\$³³). C'est également le 6 avril que la PCU a été élargie aux propriétaires de PME qui se versent des dividendes au lieu d'un salaire.

Assez rapidement, le revenu obtenu par la PCU a été comparé au revenu gagné par les travailleurs au bas de l'échelle : au Québec, en avril 2020, il fallait travailler 40 heures par semaine au salaire minimum pour obtenir un revenu brut équivalent à la PCU. Devant les effets possibles sur l'incitation au travail des travailleurs faiblement rémunérés, le gouvernement du Québec annonçait le 3 avril la mise en place du Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE), une prestation temporaire imposable de 100 \$ par semaine visant les travailleurs des services essentiels

³⁰ À l'Île-du-Prince-Édouard, le programme ciblait les travailleurs qui n'étaient plus admissibles à l'assurance-emploi. La province a également introduit une prestation maximale de 1 000 \$, offerte jusqu'au 16 juin, pour ceux qui n'auraient droit à aucune aide.

³¹ La province a également annoncé que pour une période de trois mois, les prestations de la PCU ou de l'assurance-emploi n'auraient aucune incidence sur l'aide fournie dans le cadre de ses programmes de soutien du revenu.

³² MyAlberta, Emergency Isolation Support. <https://emergencyisolationsupport.alberta.ca/>.

³³ Gouvernement du Québec, *Pandémie de COVID-19 — Bilan positif de la mise en œuvre du Programme d'aide temporaire aux travailleurs*, 9 avril 2020.

<https://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/actualites?lang=fr&x=actualites&e=4258004408>.

gagnant 550 \$ par semaine ou moins³⁴. Des primes aux employés du secteur de la santé ont également été mises en place, comme dans d'autres provinces³⁵.

Le 15 avril, l'admissibilité à la PCU a été étendue aux travailleurs saisonniers, ainsi qu'à ceux qui avaient épuisé leurs prestations d'assurance-emploi. De plus, ceux qui en bénéficiaient pouvaient gagner jusqu'à 1 000 \$ par mois. Parallèlement, le gouvernement fédéral indiquait qu'un nouveau transfert serait versé aux provinces et territoires afin de partager les coûts d'un complément salarial temporaire pour les travailleurs essentiels à faible revenu, comme le PIRTE du Québec. La participation du fédéral (3 G\$) devait couvrir 75 % des coûts des ententes, et chaque province pourrait déterminer les travailleurs admissibles et le montant des primes³⁶. En plus du Québec, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard³⁷ ont annoncé des bonifications visant les travailleurs essentiels faiblement rémunérés. Dans d'autres provinces, les primes salariales visaient plutôt les travailleurs de la santé, comme en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique³⁸.

En autorisant ceux qui recevaient la PCU à gagner jusqu'à 1 000 \$ par mois, le gouvernement a élargi son accès notamment aux travailleurs autonomes ayant subi des pertes importantes, mais pas totales, de leurs revenus. Cependant, alors que des provinces amorçaient le déconfinement, les effets négatifs de la PCU sur l'incitation au travail ont été dénoncés par plusieurs.³⁹ Par exemple, pour les travailleurs gagnant moins de 3 000 \$ par mois, il était plus avantageux de travailler à temps partiel en touchant la PCU que de travailler à temps plein⁴⁰.

Mesures ciblées. Dans cette deuxième phase de la réponse des gouvernements, de nouvelles mesures ciblées ont été mises en place pour les étudiants et les aînés. Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont mis en place des programmes de soutien d'urgence pour les **étudiants postsecondaires** directement touchés par la pandémie qui n'étaient pas admissibles à d'autres

³⁴ Offerte pour un maximum de 16 semaines, les salariés y ayant droit doivent gagner un salaire brut de 550 \$ par semaine ou moins, avoir un revenu de travail annuel d'au moins 5 000 \$ et un revenu total annuel de 28 600 \$ ou moins, calculés avant la prestation.

³⁵ Dont en Alberta (16 avril) et en Ontario (25 avril).

³⁶ L'annonce a été faite de 15 avril, mais ce n'est que le 7 mai que le gouvernement fédéral a confirmé que les provinces et les territoires avaient tous présenté, ou étaient en voie de présenter, un plan de partage des coûts en vue de bonifier les salaires de leurs travailleurs essentiels.

³⁷ À l'Île-du-Prince-Édouard, le programme visait les travailleurs essentiels gagnant moins de 3 000 \$ par période de 4 semaines ; ils recevront une prime de 1 000 \$ par période par le biais de leur employeur.

³⁸ En Nouvelle-Écosse, l'admissibilité s'étendait aux employés de soutien de secteur de la santé, et le programme offre jusqu'à 2 000 \$ après 4 mois de travail. En Colombie-Britannique, les travailleurs de première ligne du système de santé, des services sociaux et des services correctionnels ont reçu un paiement forfaitaire d'environ 4 \$ l'heure pour une période de 16 semaines, à compter du 15 mars.

³⁹ Dont les premiers ministres du Manitoba et du Nouveau-Brunswick, en plus de celui du Québec. Hélène Buzetti et Marie Vastel, « Un employé peut refuser de travailler et toucher la PCU, confirme Ottawa », *Le Devoir*, 12 mai 2020. <https://www.ledevoir.com/politique/canada/578761/un-employe-peut-refuser-de-travailler-et-toucher-la-pcu-confirme-ottawa>

⁴⁰ En additionnant 1 000 \$ par mois gagné en travaillant à temps partiel au 2 000 \$ obtenu avec la PCU, le revenu total est de 3 000 \$; à 20 \$ l'heure, un salarié doit travailler plus de 37,5 heures par semaine pour gagner davantage.

programmes d'aide financière⁴¹. Le 22 avril, le gouvernement fédéral annonçait plusieurs mesures d'aide aux étudiants postsecondaires, dont la création de la prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) (5,25 G\$⁴²). Offerte de mai à août 2020, cette prestation octroyait 1 250 \$ par mois aux étudiants et nouveaux diplômés ne pouvant se trouver un emploi en raison de la pandémie⁴³.

Quelques jours avant l'annonce fédérale, le gouvernement du Québec avait dévoilé un programme de soutien pour appuyer le **recrutement de travailleurs agricoles** (45 M\$), dont une prime de 100 \$ par semaine⁴⁴. Cette mesure visait notamment à favoriser l'embauche d'étudiants. Or, la mise en place de la PCUE, comme la PCU, a diminué l'incitation à gagner plus de 1 000 \$ par mois et annulé en partie l'effet espéré du programme québécois⁴⁵.

Par ailleurs, si la précarité de la situation financière de plusieurs étudiants ne peut être niée, la PCUE les compensait pour une perte de revenus potentielle et non réalisée. Parallèlement, certains travailleurs ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie n'ont pas eu droit à la PCU, par exemple parce que leurs revenus d'emploi de 2019 étaient inférieurs à 5 000 \$.

Le gouvernement a indiqué que des efforts seraient faits afin de s'assurer que la PCU et la PCUE remplissent leurs objectifs de soutien tout en incitant à l'emploi en toute circonstance⁴⁶. Il est donc possible que ces prestations soient adaptées, mais, à ce jour, rien n'a encore été annoncé à cet égard.

Le 5 mai, le Manitoba introduisait un crédit d'impôt remboursable de 200 \$ pour les **personnes âgées**. Du côté du gouvernement fédéral, une mesure pour aider les aînés à « faire face aux coûts supplémentaires découlant du confinement »⁴⁷ a été annoncée la semaine suivante : le versement d'un paiement forfaitaire non imposable de 300 \$ aux personnes admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV), auquel s'ajouteront 200 \$ de plus pour les aînés ayant droit au Supplément de revenu garanti (SRG) (2,5 G\$).

À l'instar des versements uniques du crédit de TPS et de l'ACE, aucune perte de revenus causée par la COVID n'était requise pour obtenir les bonifications des prestations aux aînés ; le simple fait d'être bénéficiaire assurait de l'obtenir. Le SRG vise spécifiquement les personnes âgées à faibles revenus,

⁴¹ Le communiqué de presse du 9 avril du gouvernement de la Saskatchewan précisait : « Adjustments may be made to the program once details of any federal assistance are announced ».

⁴² Gouvernement du Canada, *Soutien aux étudiants et aux nouveaux diplômés touchés par la COVID-19 – Document d'information*, 22 avril 2020. <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/soutien-aux-etudiants-et-aux-nouveaux-diplomes-touche-par-la-covid19.html>

⁴³ Les étudiants admissibles pourront recevoir la prestation tout en gagnant jusqu'à 1 000 \$ par mois. Les étudiants admissibles qui ont des personnes à charge ou un handicap recevront 2000 \$ par mois, soit le même montant que la PCU.

⁴⁴ Pour une prestation minimale de 25 heures par semaine.

⁴⁵ Le 5 mai, l'Île-du-Prince-Édouard a doublé les bourses offertes aux étudiants pour les inciter à travailler dans le secteur agricole durant l'été.

⁴⁶ Lors des débats à la Chambre des communes le 29 avril 2020, lorsque la loi sur la PCUE a été adoptée.

⁴⁷ Gouvernement du Canada, *Le premier ministre annonce un soutien supplémentaire pour les aînés canadiens*, 12 mai 2020. <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/05/12/premier-ministre-annonce-soutien-supplementaire-les-aines>

mais tous les Canadiens qui reçoivent la PSV ont obtenu 300 \$ supplémentaires, peu importe leurs revenus. Dans ce dernier cas, le caractère non imposable du montant apparaît plus difficile à justifier.

2.2 FERMETURE DE L'ÉCONOMIE : SOUTENIR LES LIQUIDITÉS DES ENTREPRISES ET PRÉSERVER LA CAPACITÉ PRODUCTIVE

Dans la deuxième phase de réponse gouvernementale à la pandémie, les mesures sont devenues plus généreuses et accessibles à davantage d'entreprises. La priorité était d'éviter les fermetures ou faillites d'entreprises et de préserver les relations économiques. Également, en plus de soutenir le secteur agricole et l'industrie pétrolière, les mesures annoncées visaient des secteurs particulièrement exposés aux impacts du confinement et de la distanciation physique, dont les secteurs touristique et culturel.

Soutien des emplois. Le 27 mars, le gouvernement fédéral annonçait une nouvelle subvention salariale de 75 %, la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). En s'appuyant sur le mécanisme de la paie pour soutenir le revenu des travailleurs, cette subvention permet de préserver les liens d'emploi et visait à faciliter la reprise des activités des entreprises lors du déconfinement de l'économie.

Les modalités initiales de la SSUC ont été révélées le 1^{er} avril : la subvention imposable de 75 % de la rémunération versée ciblait les entreprises ayant subi une baisse significative de leurs revenus en raison de la pandémie et était plafonnée à 847 \$ par employé par semaine, pour une période maximale d'abord fixée à 12 semaines, puis prolongée de 12 semaines supplémentaires le 15 mai⁴⁸. Pour les entreprises ne pouvant pas se qualifier, la subvention salariale de 10 % demeurait disponible.

Du côté provincial, la Nouvelle-Écosse⁴⁹ et la Saskatchewan ont mis en place des programmes temporaires ciblant les petites entreprises et offrant des subventions correspondant à une portion des revenus mensuels de vente d'avant COVID-19. Quant à lui, le gouvernement du Québec a notamment introduit le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME), un programme de subventions pour aider les entreprises à couvrir les coûts de formation de leurs employés. À Terre-Neuve-et-Labrador, une bonification du programme d'aide à la R et D a été implantée rétroactivement au 1^{er} avril. Le Manitoba a annoncé le 24 avril une subvention salariale de 7 \$ l'heure pour favoriser l'embauche d'étudiants durant l'été⁵⁰.

Assouplissements divers. D'autres mesures d'aide ont été annoncées par les provinces et le gouvernement du Canada. Le 27 mars, le gouvernement fédéral a annoncé le report des remises de taxes à la consommation (TPS/TVH, ainsi que la TVQ pour le Québec). Au Québec, le gouvernement a

⁴⁸ Le gouvernement offre également un remboursement complet de certaines cotisations sociales des employeurs liées à la rémunération des employés qui n'accomplissent aucun travail. Au Québec, le gouvernement a annoncé un crédit pour la taxe sur la masse salariale des employés en congé forcé.

⁴⁹ Programme terminé.

⁵⁰ À Terre-Neuve-et-Labrador, une subvention maximale de 3 500 \$ par emploi à temps plein est offerte pour favoriser l'embauche d'étudiants pour aider les personnes âgées ou vulnérables faisant face à l'isolement social.

reporté les dates de remises de la taxe sur l'hébergement, une mesure visant les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie, particulièrement touchés par les effets de la fermeture de l'économie.

En plus des assouplissements mis en place dans plusieurs villes partout au pays, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique ont annoncé des allègements aux taxes foncières qu'elles gèrent. Par ailleurs, les allègements consentis par les municipalités pèseront nécessairement sur leurs revenus, et certaines provinces ont adopté des mesures pour atténuer cet impact⁵¹. Au Manitoba, un sursis s'appliquait aux créances des restaurateurs à la Société des alcools et des loteries⁵². De plus, le gouvernement a accéléré l'élimination de 75 M\$ de la taxe de vente provinciale annuelle sur l'assurance pour le secteur des propriétés, et la Commission des accidents de travail a annoncé qu'elle remettrait ses excédents de 37 M\$ aux employeurs admissibles, sous la forme de crédit correspondant à 20 % des cotisations versées en 2019⁵³.

Accès au financement. Un premier élargissement des prêts d'urgence du gouvernement fédéral a aussi été annoncé le 27 mars. Cet élargissement s'est d'abord traduit par la mise en place du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) afin d'offrir des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 40 000 \$ aux petites entreprises et aux OBNL. Dès l'annonce initiale, le gouvernement indiquait que si le remboursement du prêt était effectué au plus tard le 31 décembre 2022, cela entraînera une radiation de 25 % du prêt, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. À ce soutien aux liquidités de 25 G\$⁵⁴ s'ajoutaient deux programmes de prêts pour les PME offrant une possibilité combinée de financement de 40 G\$. Quelques jours plus tard, le Québec élargissait à son tour son offre de financement aux entreprises en mettant en place un programme de prêts de fonds de roulement pour les petites et moyennes entreprises, doté d'une enveloppe initiale de 150 M\$.

Le 16 avril, le gouvernement fédéral annonçait que les critères d'admissibilité au CUEC engloberont désormais plus d'entreprises⁵⁵. Le lendemain, un financement de plus de 1 G\$ était mis en place grâce

⁵¹ La Colombie-Britannique a annoncé le 16 avril que les gouvernements locaux étaient autorisés à effectuer des emprunts sans intérêt à partir de leurs fonds de réserve pour financer leurs dépenses de fonctionnement. La Nouvelle-Écosse a plutôt mis en place un programme de prêts pour les municipalités doté d'une enveloppe de 380 M\$. La Saskatchewan a annoncé une accélération du partage des revenus municipaux, et le Manitoba, une accélération du versement des subventions de fonctionnement aux municipalités.

⁵² La Newfoundland and Labrador Liquor Corporation a mis en place divers allègements visant les entreprises locales, et a annoncé des investissements pour accroître la capacité de production des petits producteurs. En Colombie-Britannique, le paiement des frais de renouvellement des permis de boisson a été reporté pour la plupart des détenteurs de permis.

⁵³ Au Manitoba et à Terre-Neuve-et-Labrador, d'autres organismes publics ont annoncé la remise d'excédents aux entreprises et particuliers admissibles. La Société d'assurance publique du Manitoba redistribuera son excédent, attribuable notamment à une diminution des demandes au cours de la pandémie. Les assurés recevront un montant en fonction des versements faits l'année dernière. À Terre-Neuve-et-Labrador, les clients commerciaux et résidentiels dont les tarifs d'électricité sont basés sur les coûts de carburant de la centrale d'Holyrood recevront un crédit variable en fonction de leur consommation ; les économies prévues de carburant à la centrale sont ainsi versées de manière accélérée aux consommateurs résidentiels et commerciaux.

⁵⁴ Le financement offert par le CUEC a été rehaussé à 41,25 G\$ le 22 avril.

⁵⁵ Initialement, il s'agissait des entreprises dont la masse salariale totale payée en 2019 se situe entre 50 000 \$ et 1 M\$. L'élargissement fait en sorte que la masse salariale totale payée à considérer peut maintenant se situer entre 20 000 \$ et 1,5 M\$.

à deux programmes visant les entreprises ne pouvant obtenir de prêt par l'entremise du CUEC ou qui n'avaient pas accès au programme de subventions salariales⁵⁶. En mai, on dévoilait le Crédit d'urgence pour les grandes entreprises (CUGE) ainsi qu'un nouvel élargissement du Programme de crédit aux entreprises pour répondre à des besoins en financement plus importants⁵⁷. Du côté provincial, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse ont mis en place des programmes offrant prêts et subventions aux entreprises qui ne sont pas admissibles aux mesures fédérales⁵⁸.

Loyers commerciaux. Les règles encadrant les relations entre les locateurs et les locataires relèvent des provinces et, dès le 27 mars, le gouvernement néo-écossais instaurait un programme pour encourager les propriétaires fonciers à reporter les paiements de loyer de leurs locataires commerciaux en difficulté⁵⁹; celui de l'Île-du-Prince-Édouard suivait trois jours plus tard.

Le 16 avril, le gouvernement du Canada annonçait la création de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et confirmait la semaine suivante qu'une entente de principe avait été conclue avec les provinces et territoires (programme à frais partagés 75 % fédéral-25 % provinces). Ce programme, administré par la SCHL, combinait prêts et subventions aux propriétaires d'immeubles commerciaux hypothéqués afin de faire baisser le coût du loyer des petites entreprises en difficultés⁶⁰. Les propriétaires d'immeubles participant au programme devaient absorber au moins 25 % du coût des loyers.

Soutien des industries. Des mesures supplémentaires ont été annoncées pour des secteurs ou des industries spécifiques. Le 31 mars, le gouvernement albertain annonçait un investissement de 1,5 G\$ dans le pipeline Keystone XL⁶¹. Il a par la suite reporté le paiement de droits de coupe pour soutenir les liquidités et l'emploi dans les entreprises forestières, comme le gouvernement de la Colombie-Britannique. La Saskatchewan a quant à elle mis en œuvre une série d'allègements pour le secteur provincial du pétrole et du gaz (11,4 M\$)⁶². Pour l'industrie de l'énergie, un soutien fédéral de 1,7 G\$

⁵⁶ Notamment grâce à un programme temporaire de subventions salariales pour les entreprises innovatrices qui ne produisent pas encore de revenus ou qui en sont aux premiers stades de développement, financé, avec d'autres mesures, par une injection de 250 M\$ dans le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI). Un financement de 287 M\$ était également octroyé au Réseau de développement des collectivités du Canada, ainsi que 675 M\$ aux agences de développement régional (ADR) pour les entreprises non admissibles aux mesures existantes, ce qui a donné lieu à la création du Fonds d'aide et de relance régionale (FARR).

⁵⁷ Le CUGE offre des prêts de plus de 60 M\$, alors que l'élargissement du programme de crédit aux entreprises cible des prêts jusqu'à 60 M\$ et des garanties de prêt jusqu'à 80 M\$.

⁵⁸ En Nouvelle-Écosse, les entreprises admissibles auront accès un prêt (jusqu'à 25 000 \$), une subvention d'un maximum de 1 500 \$ ainsi qu'une contribution maximale de 1 500 \$ pour payer des services de consultation.

⁵⁹ Les propriétaires qui reportent le paiement du loyer des locataires commerciaux dont les activités sont suspendues ou limitées en raison de la pandémie pourraient être admissibles à une protection (jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par propriétaire et 15 000 \$ par locataire) s'ils ne sont pas en mesure de recouvrer le montant du loyer reporté.

⁶⁰ Le site de la SCHL, qui administre le programme, indique en date du 30 avril qu'ils travaillent à un autre mécanisme pour les propriétaires d'immeuble qui n'ont pas de prêt hypothécaire. Le 30 avril, le premier ministre a annoncé qu'il pourrait y avoir prochainement un programme pour les entreprises qui paient un loyer mensuel de plus de 50 000 \$.

⁶¹ Alberta, Provincial response to COVID-19 outbreak, 29 mars-4 avril.

<https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=70006F59C34A1-DAA3-C970-FA8F91A676395591>

⁶² Saskatchewan, Provincial Support for Saskatchewan's Oil Industry, 14 avril 2020.

pour réparer les milieux naturels, octroyé à l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, a été annoncé le 17 avril⁶³ en même temps que la mise en place d'un programme de prêts remboursables de 750 M\$, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des sociétés de pétrole et de gaz naturel.

Dans la foulée, on annonçait également la création d'un fonds d'urgence de 500 M\$ pour des mesures d'aide temporaires aux secteurs de la culture, du patrimoine et du sport. Dans les provinces, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec ont mis en place des prêts et des allègements visant respectivement le secteur touristique et l'industrie agricole. Le Nouveau-Brunswick a lancé un programme offrant jusqu'à 2 000 \$ pour financer les performances culturelles virtuelles des artistes, entreprises et organisations culturelles admissibles.

Le 5 mai, le gouvernement fédéral a annoncé de nouvelles mesures d'aide pour le secteur agroalimentaire, au coût de 252 M\$, ainsi qu'une hausse de 200 M\$ du plafond d'emprunt de la Commission canadienne du lait. Pour les pêcheurs ayant subi des pertes de revenu, des programmes de prêts d'urgence et d'exemption de paiements d'intérêt ont été mis en place à l'Île-du-Prince-Édouard. Une semaine plus tard, la Prestation aux pêcheurs a été dévoilée par le gouvernement fédéral. Celle-ci visait les pêcheurs n'ayant pas droit à la SSUC et faisant face à une baisse de plus de 25 % de leurs revenus de pêche. Le fédéral a également annoncé un programme de subvention allant jusqu'à 10 000 \$ pour les pêcheurs autonomes non admissibles au CUEC ou aux mesures équivalentes⁶⁴.

.

<https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2020/april/14/oil-industry-support>

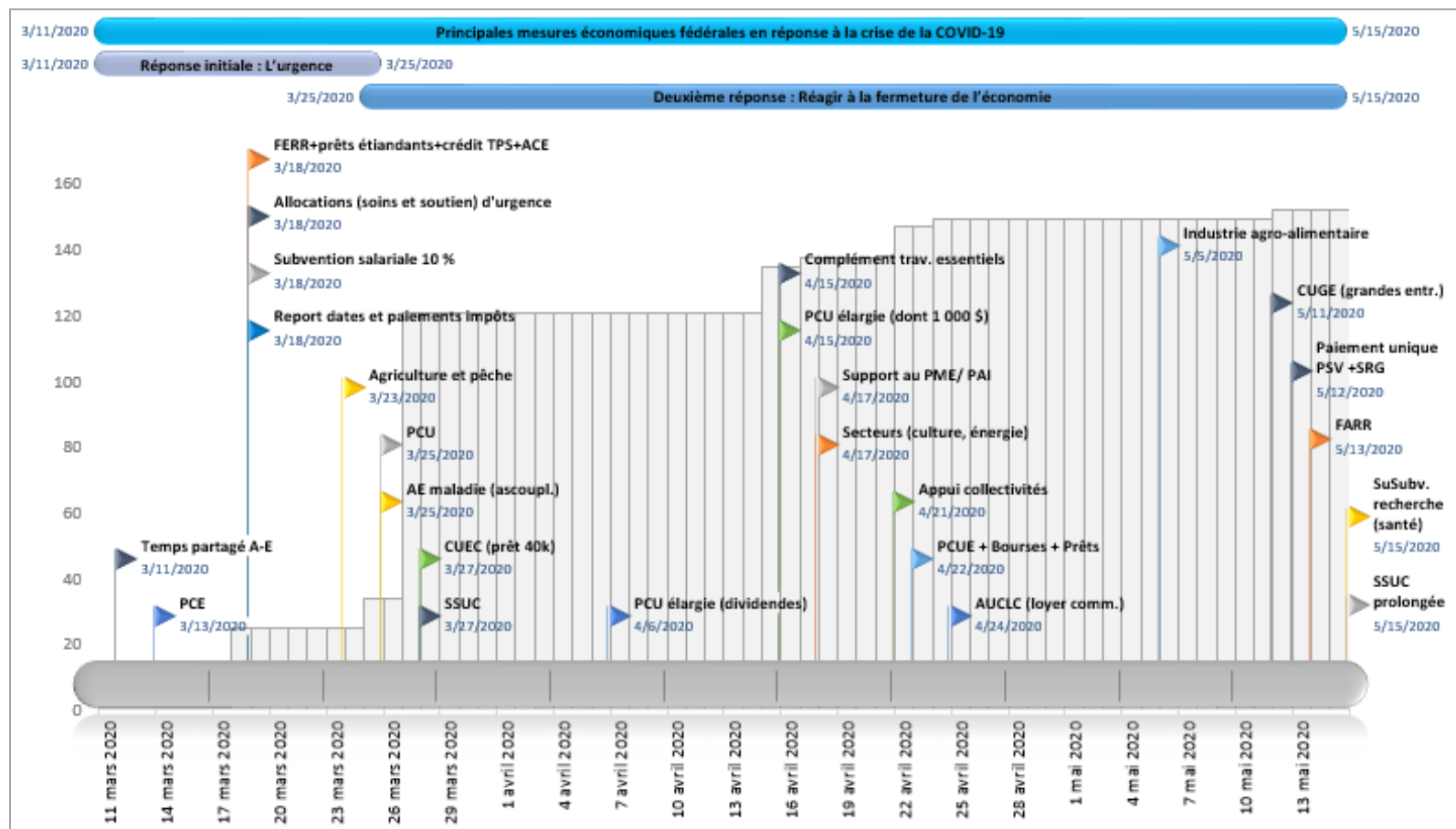
⁶³ Gouvernement du Canada, *Le premier ministre annonce de nouvelles mesures pour protéger les emplois canadiens*, 17 mars 2020. <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/17/premier-ministre-annonce-de-nouvelles-mesures-protéger-les-emplois>

⁶⁴ Le gouvernement proposait aussi des changements à l'assurance-emploi pour les pêcheurs (travailleurs indépendants ou autre).

3. COÛTS DES MESURES

Entre le 11 mars 2020 et le 15 mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé diverses mesures d'aide directe aux entreprises et aux ménages pour un coût de plus de 150 G\$. La figure 1 en montre la chronologie et, en arrière-plan, un graphique illustre le cumul des coûts des programmes au jour le jour, lorsque cette information est disponible.

Figure 1. Ligne du temps et coût cumulatif (G\$) des principales mesures économiques fédérales



Note : Les coûts reflètent les annonces faites entre le 11 mars et le 15 mai 2020. Le 28 mai, le gouvernement du Canada a dévoilé de nouvelles estimations des coûts des mesures de soutien, avec des révisions importantes aux coûts estimatifs de ses deux grands programmes, la PCU et la SSUC. Sur la base du taux de participation observé, le coût total de la PCU est passé de 35 G\$ à 60 G\$, tandis que le coût de la SSUC pour la première période de 12 semaines était estimé à 45 G\$ au lieu de 73 G\$.

Les sauts les plus marqués sur la courbe de coûts reflètent l'annonce de la PCU le 25 mars, dont une partie découle des deux allocations d'urgence annoncées le 18 mars et que la PCU remplace, et celle de la SSUC le 27 mars. Aucun coût n'est ajouté pour les mesures facilitant l'accès au financement des entreprises ni pour les reports des paiements de taxes et d'impôts, sauf s'ils ont été évalués par le gouvernement fédéral⁶⁵.

Mesures d'assouplissements. Le tableau 1 présente les principales mesures d'assouplissement annoncées ; les dates indiquées sont celles des premières annonces.

Tableau 1. Synthèse des mesures d'assouplissement

	Particuliers		Entreprises				
	Impôt sur le revenu	Impôt sur le revenu	Taxes de vente	Autres taxes indirectes	Taxes sur la masse salariale	Cotisations sociales	Autres ^[1]
Féd.	18-mars	18-mars	27-mars				
C.-B.			23-mars	23-mars		26-mars	16-avr : Taxes scolaires 28-avr : Droits de coupe
Alb.		18-mars				23-mars	04-avr : Droits de coupe
Sask.			20-mars			30-mars	
Man.			22-mars		22-mars	03-avr	
Ont.				25-mars	25-mars	25-mars	06-avr : Impôts fonciers
Qc	17-mars	17-mars	27-mars	09-avr ^[2]		20-mars	
N.-B.						26-mars	26-mars : Impôts fonciers
N.-É.						20-mars	
Î.-P.-É.						24-mars	3-avr : Impôts fonciers
T.-N.-L.	09-avr ^[3]			07-avr		24-mars	

Notes : ^[1] Dans chaque province, des allègements à l'impôt foncier ont rapidement été mis en place par les municipalités. Ces reports peuvent avoir un impact significatif sur les liquidités des ménages et des entreprises, mais une recension exhaustive étant quasi impossible, ils ne sont pas présentés dans le tableau. Celui-ci inclut toutefois les reports visant les impôts fonciers gérés par les gouvernements provinciaux, le cas échéant.

^[2] Taxe d'hébergement

^[3] Les particuliers en défaut de paiement d'un prêt étudiant qui remplissent leur déclaration de revenus entre le 9 avril et le 30 septembre 2020 et qui auraient droit à un remboursement ou au crédit de TPS recevront directement leur remboursement ou crédit ; celui-ci ne sera pas remis au gouvernement provincial par l'ARC.

Dans le cas des principaux assouplissements fédéraux, les reports accordés afin de laisser des liquidités aux contribuables sont estimés à 85 G\$, soit 55 G\$ pour l'impôt sur le revenu⁶⁶ et jusqu'à 30 G\$ pour la TPS et les droits de douane⁶⁷. Cependant, comme il s'agit de reports, la perte fiscale finale sera minime par rapport au montant annoncé. Le Directeur parlementaire du budget (DPB) l'évalue à

⁶⁵ Comme le coût des radiations possibles de 25 % des prêts découlant du CUEC.

⁶⁶ Gouvernement du Canada, *Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 – Document d'information*, 18 mars 2020.

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html>

⁶⁷ Gouvernement du Canada, *Le premier ministre annonce un soutien aux petites entreprises qui font face aux impacts de la COVID-19*, 27 mars 2020. <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/03/27/premier-ministre-annonce-soutien-aux-petites-entreprises-qui-font>

679 M\$ pour l'impôt sur le revenu⁶⁸ et à 92 M\$ dans le cas de la TPS⁶⁹. La perte se compose essentiellement du coût d'emprunt pour le gouvernement, des intérêts et pénalités non perçus pendant la période de report et des défauts de paiement additionnels résultant de la crise.

Au Québec, le montant du report accordé aux impôts sur le revenu (particuliers et sociétés) est évalué à 8,6 G\$, celui des versements de la TVQ, à 7,3 G\$, et le versement accéléré des crédits d'impôt de taxes de vente, à 600 M\$⁷⁰. En Ontario, le montant des reports accordés aux entreprises est estimé à 7,9 G\$⁷¹.

En plus de mesures d'assouplissements fiscaux, certaines provinces ont gelé ou diminué des impôts qui touchent surtout les entreprises. Le tableau 2 en présente les dates et les coûts estimés.

Tableau 2. Gels et baisses d'impôts annoncés par les provinces

	Taxes de vente	Autres taxes indirectes	Taxes sur la masse salariale	Cotisations sociales	Autres
Féd.		6 mai : 281 M\$ ^[1]			
C.-B.	23-mars ^[2]	23-mars ^[2]			23-mars : 700 M\$
Alb.				23-mars : 350 M\$	23-mars : 87 M\$ ^[3]
Man.	3-avr : 75 M\$ ^[3]			21-avr : 37 M\$	
Ont.			25-mars : 355 M\$ ^[4]		

Notes : [1] Le gouvernement fédéral a renoncé aux tarifs imposés sur certains produits à usage médical, y compris les équipements de protection individuelle.

[2] Coûts des annulations des changements prévus au Budget 2020 non indiqués.

[3] Au Manitoba et en Alberta, la mesure vise également les particuliers.

[4] En Ontario, dès le 25 mars, le gouvernement annonçait l'introduction d'un crédit d'impôt remboursable (10 %, jusqu'à 45 000 \$) pour l'investissement dans le développement régional.

Mesures pour les entreprises. Le tableau 3 présente les autres mesures visant les entreprises. Les coûts indiqués en dollars (M\$ ou G\$) reflètent les estimations préliminaires des coûts directs des mesures par les gouvernements. Les montants entre parenthèses (M ou G) correspondent au financement offert aux entreprises par différents instruments de prêts ou de garanties de prêts. Comme dans le cas des reports, une bonne partie des fonds ainsi mis à la disposition des entreprises n'équivalent pas à des dépenses pour les gouvernements. Pour les prêts portant intérêt, l'effet net pourrait être positif en raison des revenus d'intérêt supplémentaires⁷².

⁶⁸ Bureau du directeur parlementaire du budget, *Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative*, 9 avril 2020. https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/LEG/LEG-2021-008-S/LEG-2021-008-S_fr.pdf

⁶⁹ Bureau du directeur parlementaire du budget, *Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative*, 28 avril 2020. https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/LEG/LEG-2021-016-S/LEG-2021-016-S_fr.pdf

⁷⁰ Québec, *Le gouvernement du Québec annonce de nouvelles mesures pour aider les citoyens et les entreprises*, 27 mars 2020. http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Communiqués/fr/COMFR_20200327.pdf

⁷¹ Aussi, le report du versement que les municipalités font aux conseils scolaires atteint 1,8 G\$ en Ontario. Voir Ontario, *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19*, 25 mars 2020. <https://news.ontario.ca/mof/fr/2020/03/plan-daction-de-lontario-contre-la-covid-19.html>

⁷² Par exemple, dans le cas du programme de prêts conjoints pour les PME, qui a rehaussé la capacité de prêts de la Banque du Développement du Canada de 20 G\$, le DPB calcule une incidence financière positive de 389 M\$. Bureau du directeur

Tableau 3. Synthèse des mesures de soutien aux entreprises

	Accès au financement	Autres mesures de soutien aux liquidités	Maintien des emplois	Soutien des industries	Loyer commercial
Féd.	PCE (91,3G) CUEC : 13,8 G\$ CUGE FARR (962 M)	PARI : 250 M\$	AE : 12 M\$ SS 10 % : 1 G\$ SSUC ^[1] : 45 G\$	Agriculture (5,2 G) : 52 M\$ Énergie (0,8 G) : 1,7 G\$ Culture : 500 M\$ Pêcheurs : 469 M\$ Recherche : 450 M\$	AUCLC : 3 G\$
C.-B.					AUCLC : 80 M\$
Alb.		Factures		Énergie (113 M) : 1,5 G\$ Accords miniers	AUCLC
Sask.		SSBEP : 50 M\$ Factures		Énergie : 11,4 M\$	AUCLC
Man.		Subvention : 120 M\$ Factures	Emploi étudiant : 120 M\$		AUCLC
Ont.		Tarifs d'électricité : 1,5 G\$ ^[1]			AUCLC : 241 M\$
Qc	PACTE (2,5 G) Aide d'urgence aux PME (150 M)	Reports	PACME : 200 M\$	Agriculture	AUCLC : 137 M\$
N.-B.	Prêts fonds de roul. (50 M) : 19 M\$	Reports		Culture	AUCLC
N.-É.	Garanties de prêts (161 M) SBCSP (20 M) : 3 M\$	SBIG : 20 M\$ Reports Délais			Soutien report de loyer AUCLC : 9 M\$
Î.-P.-É.	Prêts fonds de roul. CBDC (4,5 M)	Reports	Secours d'urgence	Tourisme (50 M) Pêches (250 M)	Report de loyer : 1,5 M\$ AUCLC
T.-N.-L.		Reports Factures : 2,5 M\$ ^[2]	Auto-isolement Subvention pour emplois étudiants R&D		AUCLC

Note : ^[1] Les chiffres reflètent les estimations mises à jour le 6 juin 2020. Sur la base de la participation observée, le coût de la SSUC pour la première période de 12 semaines est passé de 73 à 45 milliards de dollars.

^[2] La mesure vise également les particuliers.

Cependant, les prêts sans intérêts offerts entraîneront notamment des frais d'intérêt pour le gouvernement, auxquels s'ajoute également, dans le cas du CUEC, le coût de la radiation de 25 % des prêts remboursés au plus tard le 31 décembre 2022 (13,75 G\$)⁷³.

parlementaire du budget, *Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative*, 9 avril 2020. https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/LEG/LEG-2021-009-S/LEG-2021-009-S_fr.pdf

⁷³ Le 24 avril, le DPB estimait le coût de la mesure à 9,1 G\$. Voir Bureau du directeur parlementaire du budget, *Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative*, 24 avril 2020. https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/LEG/LEG-2021-013-S/LEG-2021-013-S_fr.pdf

Le coût direct des mesures fédérales aux entreprises totaliserait plus de 65 G\$, dont 45 G\$ attribuables à la subvention salariale d'urgence du Canada⁷⁴. En date du 1^{er} juin 2020, un montant de 9,4 G\$ avait été versé aux entreprises en subventions salariales, couvrant plus de 2,5 millions de travailleurs⁷⁵.

Dans les provinces, des estimations de coût ne sont pas disponibles pour tous les programmes, mais certaines provinces ont indiqué des montants globaux. À l'Île-du-Prince-Édouard, le 14 mai, le gouvernement estimait le coût des mesures d'aide aux entreprises à 40 M\$.

Mesures pour les particuliers. Le tableau 4 présente une synthèse des mesures pour soutenir les individus. L'aide prend surtout la forme de versements pour soutenir les travailleurs affectés par la COVID-19 ou de bonification forfaitaire de transferts existants. Les coûts sont indiqués selon la disponibilité de l'information.

La PCU est au cœur de l'aide fédérale aux ménages affectés par la COVID-19, et compte pour la majeure partie du coût du soutien direct des mesures pour les particuliers annoncés en date du 15 mai. Alors que le 18 mars, le coût des deux allocations d'urgence était estimé au plus à 15 G\$, celui de la PCU était évalué à 24 G\$ le 25 mars, puis à 35 G\$ un mois plus tard⁷⁶ et 60 G\$ le 28 mai, portant le coût total des mesures de soutien à plus de 82 G⁷⁷.

Certaines provinces ont annoncé l'enveloppe globale des mesures visant les individus et les familles. La Colombie-Britannique, lors du dévoilement de son *COVID-19 Action Plan* le 23 mars, estimait le coût de ses mesures de soutien aux particuliers à 1,1 G\$. À l'Île-du-Prince-Édouard, l'estimation pour les mesures d'aide aux particuliers totalisait près de 30 M\$⁷⁸.

⁷⁴ Cette estimation n'inclut pas l'impact de la prolongation de 12 semaines annoncée le 15 mai. Le 28 mai, le gouvernement du Canada a dévoilé de nouvelles estimations de l'impact total des mesures de soutien, y compris des révisions importantes du coût estimatif de la SSUC, qui a été réduit à 45 G\$ de dollars, contre 73 G\$ le 22 avril. Le 30 avril, le DPB l'estimait à 76 G\$. Voir Bureau du directeur parlementaire du budget, *Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative*, 30 avril 2020. https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/LEG/LEG-2021-018-S/LEG-2021-018-S_fr.pdf

⁷⁵ Canada, *Demandes à ce jour - Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)*, 18 mai 2020.

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence/ssuc-statistiques.html>

⁷⁶ Gouvernement du Canada, *Soutien aux étudiants et aux nouveaux diplômés touchés par la COVID-19 – Document d'information*, 22 avril 2020. <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/04/soutien-aux-etudiants-et-aux-nouveaux-diplomes-touche-par-la-covid19.html>

⁷⁷ Gouvernement du Canada, *Chiffres concernant la Prestation canadienne d'urgence*. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/reclamations-rapport.html>

⁷⁸ Ces montants incluent des fonds dédiés aux mesures de soutien aux groupes vulnérables et aux organismes qui les soutiennent, des mesures qui ne sont pas discutées dans ce texte, mais qui ont été annoncées par d'autres provinces, ainsi que par le gouvernement fédéral. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement prévoit que le déficit atteindra 299,2 M\$ en 2020-2021 ; en mars dernier, un surplus budgétaire de 92,4 M\$ était projeté. La pandémie et les mesures de confinement entraîneront une baisse des recettes estimée à 291,4 M\$, ainsi qu'une hausse des dépenses évaluée à 100,2 M\$, dont 39,5 M\$ seront compensés par l'accroissement des transferts fédéraux.

Tableau 4. Synthèse des mesures de soutien aux particuliers

	Soutien d'urgence	Pour les familles ou individus admissibles	Pour les étudiants	Pour les aînés	Pour les travailleurs essentiels ^[2]	Aide au loyer
Féd.	PCU ^[1] : 60 G\$	ACE : 1,9 G\$ TPS : 5,5 G\$	Prêts existants : 0,2 G\$ PCUE : 5,3 G\$ Bourses : 0,9 G\$ Prêts canadiens : 1,9 G\$ Emploi jeunesse : 0,7 G\$	FERR : 0,5 G\$ PSV/SRG : 2,5 G\$	3 G\$	
C.-B.	Emergency Benefit for Worker	Climate Action Crisis Supplement Special Needs	Prêts existants	Crisis Supplement	X	Complément pour loyer
Alb.	91 M\$		Prêts existants		X	
Sask.	10 M\$		Prêts existants : 4 M\$ Soutien d'urgence : 1 M\$		56 M\$	
Man.			Prêts existants	45 M\$		
Ont.		300 M\$	Prêts existants	75 M\$	X	
Qc	14,5 M\$		Prêts existants : 48 M\$	FERR	PIRTE : 890 M\$ Agricoles : 45 M\$	SHQ Hébergement temporaire
N.-B.	4,5 M\$		Prêts existants Soutien d'urgence			
N.-É.	Bridge Fund: 20 M\$	2,2 M\$	Prêts existants		13 M\$	
Î.-P.-É.	Income Relief Income Support Special Situations: 1 M\$		Prêts existants Farm Team		17 M\$	1 M\$
T.-N.-L.			Prêts existants			

Note : ^[1] Les chiffres reflètent les estimations mises à jour le 6 juin 2020. Sur la base de la participation observée, le coût estimé de la PCU est passé de 35 G\$ à 60 G\$.

^[2] Un « X » indique que la province a annoncé des primes salariales temporaires pour les travailleurs essentiels. Au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard, le coût inclut la participation du gouvernement fédéral.

4. COMPARAISON DE LA RÉPONSE CANADIENNE À CELLE DES AUTRES ÉTATS : UN APERÇU

Selon le DPB⁷⁹, le déficit du gouvernement fédéral pourrait atteindre plus de 252 G\$ en 2020-2021 ou 12,7 % du PIB, en hausse de près de 12 points de pourcentage par rapport à la projection précédente. Dans de nombreux pays, les déficits publics sont d'une ampleur historique. Le gouvernement italien estime son déficit à 10,4 % du PIB⁸⁰. Au Royaume-Uni, l'emprunt net des administrations publiques est évalué à 15,2 % pour 2020-2021⁸¹, alors qu'aux États-Unis, le déficit fédéral à lui seul pourrait atteindre 17,9 % du PIB⁸².

Au Canada, la réponse économique du gouvernement s'est principalement articulée autour de deux programmes de **soutien à l'emploi** : la PCU, destinée aux travailleurs ayant perdu la plupart de leurs revenus, et la SSUC, dirigée vers les entreprises dont les revenus ont été affectés par la COVID-19. En date du 6 mai, 34 des 37 pays membres de l'OCDE avaient mis en place une forme de soutien aux salariés ou aux travailleurs autonomes affectés par la COVID-19⁸³, alors que 22 d'entre eux offraient des subventions salariales pour les entreprises⁸⁴.

Toutefois, la PCU, un programme créé de toute pièce pour répondre à la crise, n'a que peu d'équivalents⁸⁵. Plusieurs pays qui disposaient déjà d'un régime d'assurance-emploi ont obtenu un résultat semblable à la PCU en modifiant les règles existantes de leur régime. Ces modifications ont essentiellement visé à élargir temporairement l'admissibilité aux travailleurs autonomes, à assouplir les critères d'heures assurables ou leur équivalent, à éliminer la période de carence, à bonifier le plafond des prestations, à exclure la période de crise de la durée des prestations régulières ou à prolonger la période de prestation, à éliminer le critère de recherche active d'emploi pendant la crise. En bref, de nombreux autres pays ont fait ce que le Canada aurait pu faire si son régime d'assurance-emploi avait été en mesure d'absorber une explosion de demandes de prestations.

Certains pays de l'OCDE ont plutôt opté pour le versement d'une somme forfaitaire ou mis en place un programme spécifique aux travailleurs autonomes. Quelques pays ont versé des montants

⁷⁹ Directeur parlementaire du budget, COVID-19 : analyses du DPB, 28 avril 2020. <https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/covid-19>.

⁸⁰ Hausse de 8,2 points de pourcentage par rapport au budget de décembre 2019. William Hoke, Italian Government's €55 Billion Stimulus Plan Offers Tax Breaks, *Tax Analysts*, 15 mai 2020. <https://www.taxnotes.com/tax-notes-today-international/budgets/italian-governments-eu55-billion-stimulus-plan-offers-tax-breaks/2020/05/15/2cjl?highlight=deficit>.

⁸¹ Il était évalué à 2,4 % du PIB dans les plus récentes prévisions. Office for Budget Responsibility, Coronavirus analysis—Policy Monitoring, 14 mai 2020. <https://obr.uk/download/coronavirus-policy-monitoring-database-14-may-2020/>.

⁸² Pour l'année fiscale se terminant le 30 septembre 2020. En 2019, le déficit atteignait 4,6 % du PIB. Congressional Budget Office, *CBO's Current Projections of Output, Employment, and Interest Rates and a Preliminary Look at Federal Deficits for 2020 and 2021*, 24 avril 2020. <https://www.cbo.gov/publication/56335>.

⁸³ Données tirées de OCDE, *Policy response to the COVID-19 crisis, employment and social policy responses by country*, en date du 6 mai 2020.

⁸⁴ Les données proviennent de « Analyse comparative des subventions salariales et mesures apparentées » (27 avril 2020). <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/suivi-mesures-economiques-covid-19/#international>

⁸⁵ L'Irlande a mis en place le *COVID-19 Pandemic Unemployment Payment*, offert à tous les salariés et travailleurs autonomes qui perdent leurs revenus en raison de la COVID-19. Le programme est d'une durée de 12 semaines et donne accès à un paiement uniforme de 350 euros par semaine.

forfaitaires aux contribuables ayant subi une perte de revenu ou à l'ensemble des individus sous un certain seuil de revenu, comme les États-Unis.

Dans le cas de la SSUC, qui cible les entreprises faisant face à une réduction de leur chiffre d'affaires, elle se compare aux subventions salariales déployées par une poignée de pays de l'OCDE. En Australie et en Nouvelle-Zélande, les subventions octroyées sont fixes. Aux États-Unis, en Irlande et aux Pays-Bas, elles s'appuient sur la rémunération versée, comme au Canada.

Seize pays de l'OCDE ont offert d'autres types de subventions salariales aux entreprises. Elles ont pris la forme de subventions visant spécifiquement les employés atteints de la COVID-19, de compensations liées au paiement des heures non travaillées ou encore de subventions basées sur la perte de chiffre d'affaires et la masse salariale.

Le gouvernement fédéral canadien a également bonifié des **programmes de transferts déjà existants** (crédit TPS, ACE, PSV et SRG) pour offrir un soutien direct à certains, sans égard à ce qu'ils aient subi ou non une perte de revenus. Cette façon de faire n'apparaît pas très répandue dans les pays de l'OCDE, mais l'Australie et le Royaume-Uni ont effectué des versements additionnels aux bénéficiaires de prestations existantes.

La grande majorité des pays membres de l'OCDE ont adopté des **mesures d'assouplissement fiscales**. Trente pays, incluant le Canada, ont reporté la production ou le paiement de l'impôt sur le revenu des particuliers⁸⁶. Les entreprises ont bénéficié d'un éventail plus large d'assouplissements⁸⁷. Parmi les 37 pays membres de l'OCDE, 34 pays permettent un report du paiement de l'impôt sur le revenu. Aussi, 18 pays, dont le Canada, accordent un délai dans le paiement des taxes à la consommation. De plus, 20 pays proposent des mesures d'assouplissement pour le paiement des cotisations sociales. Certains pays ont annoncé l'accélération des remboursements d'impôts directs ou indirects en mettant en place des mécanismes à cette fin ou en permettant la modification du calendrier de déclaration.

Finalement, dans les pays de l'OCDE où la taxe foncière représente la part du lion des recettes fiscales des administrations locales, la réponse des villes s'est essentiellement faite, comme au Canada, sous forme d'un report de paiement de l'impôt foncier⁸⁸. Les autres mesures d'envergure ont généralement découlé d'un financement provenant d'un autre ordre de gouvernement⁸⁹.

⁸⁶ Dans l'un des pays restants, la date était en mars ; dans trois autres, les taxes sont dues en octobre. L'Australie et les États-Unis ont également autorisé le retrait sans pénalité de sommes provenant de régimes de retraite.

⁸⁷ Les données tirées de « Analyse comparative des mesures d'assouplissement des impôts et taxes pour les entreprises » (1^{er} mai 2020). <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/suivi-mesures-economiques-covid-19/#international>

⁸⁸ Le constat tiré de « Analyse comparative des mesures municipales d'aide aux entreprises » (1^{er} mai 2020). <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/suivi-mesures-economiques-covid-19/#international>

⁸⁹ Une analyse de la réponse des administrations infranationales dans les États fédéraux serait d'intérêt pour comparer la réponse des provinces, mais pour l'instant, les données sont trop parcellaires pour tracer un portrait clair de la situation.

CONCLUSION

La réponse économique des gouvernements du Canada à la crise de la COVID-19 s'est déployée en deux temps : d'abord, pour faire face à l'urgence sanitaire, puis pour répondre à la fermeture de l'économie. Cette analyse permet de constater que les gouvernements canadiens ont agi assez rapidement et qu'au fil des élargissements, ils ont tenté d'aider à peu près tout le monde. Le plus souvent, les interventions des deux ordres de gouvernement étaient complémentaires, mais certaines contradictions sont tout de même advenues.

Dans l'ensemble, les mesures prises au Canada s'inscrivent dans les mêmes tendances que celles observées dans la majorité des pays membres de l'OCDE. L'information disponible sur les coûts reste parcellaire et il faudra, dans un nécessaire bilan, que ceux-ci soient mieux documentés. L'importance de l'aide apportée est toutefois indéniable. Le 30 avril, le DPB évaluait les dépenses fédérales en réponse à la COVID-19 à plus de 150 G\$ ou 7,7 % du PIB. Or, cela ne tient compte ni des dépenses annoncées depuis cette date ni de celles des provinces. D'autres dépenses sont à prévoir pour la relance économique, mais aussi pour faire face à une possible deuxième vague du virus.

Le 15 mai, en annonçant la prolongation de la SSUC, Bill Morneau indiquait que toutes les modifications à venir viseront à « Promouvoir l'emploi, favoriser la croissance⁹⁰ ». Les prochains gestes doivent envoyer un message clair quant à la nécessité de reprendre graduellement un rythme plus « normal », avec la participation de tous. Les mesures de soutien qui demeureront inévitablement en place devront probablement être mieux ciblées.

Finalement, les gouvernements se doivent de prendre le temps de faire l'examen des actions entreprises dans l'urgence pour apprendre des bons coups et des moins bons. Ils doivent également prévoir des vérifications pour s'assurer que l'argent est allé là où il le devait. Il sera primordial de tirer des leçons de cette situation inédite pour améliorer la résilience du système fiscal et s'assurer de faire mieux la prochaine fois. Le présent texte, en récapitulant la réponse des gouvernements, pourra contribuer à cet examen à venir.

⁹⁰ *Promote jobs, promote growth*